

## **CONVENTION D'ACCUEIL AU RESTAURANT DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE**

Entre

**L'Association ERASME pour le compte de son Centre Régional de Formation aux Métiers du Social (CRFMS)** dont le siège est 134 route d'Espagne – BP 53566 – 31035 TOULOUSE CEDEX 1 représentée par son Président Monsieur Jean-François VIÉ

Et,

**Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne (CD82)**, dont le siège est 100 boulevard Hubert Guoze – 82000 MONTAUBAN, représenté par son Président Monsieur Christian ASTRUC

**Cela ayant été exposé, il a été convenu ce qui suit**

### **Article 1 : Objet de la convention**

Le CRFMS ERASME souhaite offrir à ses stagiaires la possibilité de prendre le repas de la pause méridienne au restaurant du centre universitaire, géré par le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne.

La présente convention a pour objet de mettre en place ce partenariat.

### **Article 2 : Tarification de la restauration**

Le CD82, gestionnaire du restaurant, applique aux stagiaires CRFMS ERASME le tarif de base (5 Euros au 01/09/2019).

Le CD82 informera l'association ERASME des modifications de ce tarif.

### **Article 3 : Paiement effectué par les bénéficiaires**

Le paiement est effectué par les bénéficiaires lors du passage en caisse. Chaque usager fréquentant le restaurant devra être en mesure de justifier de son appartenance au service contractant ; à cette fin, il se verra remettre un badge d'accès personnel.

### **Article 4 : Durée et résiliation**

La présente convention est conclue pour la période d'une année. Elle est renouvelée par tacite reconduction. Elle pourra être complétée par avenant, notamment dans le cadre de modifications du tarif.

Il peut être mis fin à cette convention d'accueil au restaurant du centre universitaire, par l'une ou l'autre des parties, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant la date souhaitée.

Fait en 2 exemplaires à Montauban, le

Le Président du Conseil Départemental  
de Tarn-et-Garonne,

Christian ASTRUC

Le Président de l'association  
ERASME,

Jean-François VIÉ